



NOS TARIFS EN VIGUEUR

LOCATION LOGEMENT D'HABITATION

A la charge exclusive du bailleur :

Logement Nu :	Frais d'entremise et négociation 180€ TTC
Logement Meublé :	Frais d'entremise et négociation 230 € TTC
Exonéré pour tout mandat de gestion.	

A la charge du bailleur et du locataire : Application loi ALUR 2014

Zone tendue :

Honoraires de location :	10€/m2 (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)
Frais état des lieux :	3€/m2
(Liste communes zone tendue : se renseigner auprès de votre agence)	

Zone non tendue :

Honoraires de location :	8€/m2 (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)
Frais état des lieux :	3€/m2
<i>Les mètres carrés correspondent à la surface habitable du logement (carrez ou Boutin)</i>	

LOCATION BAIL PROFESSIONNEL, COMMERCIAL ou INDUSTRIEL

20% HT + TVA 20% sur une année de loyer conventionné

GESTION LOCATIVE TOUS LOCALS et TYPES DE LOGEMENTS

Avenant au bail :	220 € TTC
Clôture d'un dossier :	100€ TTC
Représentation en assemblée générale:	150 € TTC
Suivi de travaux suite DPE (F, G ou E) :	200 € TTC
GLI (garantie des loyers impayés) :	3.25 % TTC des sommes encaissées

PACK CLASSIQUE :	PACK SERENITE :	PACK CASA :
Gestion 6% HT des sommes encaissées (loyer + charges)	Gestion 6 % H T d e s s o m m e s encaissées Assurance PNO*	Gestion 6% HT des sommes encaissées Assurance PNO* Assurance GLI

GESTION LOCATIVE IMMEUBLE EN MONOPROPRIETE

PACK IMM CLASSIQUE :	PACK IMM SERENITE :	PACK IMM CASA :
Gestion 8% HT des sommes encaissées (loyer+ charges)	Gestion 8% HT des sommes encaissées (loyer+ charges) Assurance PNO*	Gestion 8% HT des sommes encaissées (loyer+ charges) Assurance PNO* Assurances GLI

* PNO : Assurance propriétaire non occupant suivant surface du logement voir annexe : Tarifs PNO

TARIFS PNO

Appartement < 200m2:	90 € TTC
Maison < 250 m2:	145 € TTC
Garage :	60 € TTC
Box :	70€ TTC
Local professionnel de 1 à 200 m2 :	230€ TTC
Local professionnel < 400m2 :	410 € TTC

INCLUS DANS LA GESTION

Tous baux :

Appel de loyer mensuel

Encaissement des loyers et charges et reversement sur votre compte

Edition des quittances de loyer

Régularisation des charges annuelles (syndic)

Révision des loyers suivant INSEE

Récupération de la TOM (taxes d'ordures ménagères)

Gestion courante des demandes diverses de travaux avec envoi de notre artisan si inférieur à 150€ TTC, sinon nous vous contactons.

Gestion des sinistres parties privatives

Gestion des entrées/sortie et reversement du dépôt de garantie dans le délai légal imparti

Contrat entretien chaudière ou PAC auprès d'entreprises agréées et répercussion sur le locataire.

En sus pour les mono-propriétés :

Passage 1 fois par trimestre dans l'immeuble pour vérification de l'entretien et besoin de réparation (visite patrimoniale)

Régularisation des charges immeubles en mono-propriété une fois l'année

Gestion des sinistres parties privatives - et immeuble mono-propriété